



La CGT résiste, malgré les attaques et tentatives de déstabilisation

La CGT confirme sa place. C'est la **première organisation syndicale dans la Fonction publique** avec un taux de participation proche de 53% des inscrits dans les 3 versants de la Fonction Publique. Tout en faisant face à la complexité institutionnelle de ces élections, les agents ont exprimé leur attachement à la démocratie sociale et à l'existence de syndicats indépendants défendant leurs revendications.

Au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, la CGT enregistre un léger recul par rapport aux élections de 2011 mais conserve ses 3 sièges.

Pour les élections au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CT-MESER), la FERC-CGT est désormais la première organisation syndicale avec 18,47 % des voix exprimées, devant le SNPTES (17,14%), le SGEN-CFDT (15,4%) et la FSU (13,70%). Notre fédération conserve ses 3 sièges et toutes les organisations syndicales CGT des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CGT FERC Sup), des organismes de recherche (SNTRS CGT et CGT INRA) et des CROUS (UN CROUS CGT) seront représentées au CT-MESR.

Nous remercions tous les électeurs qui font confiance à la CGT et la placent en tête des organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Nous félicitons tous les militants et les militantes CGT qui œuvrent quotidiennement avec les personnels et dont le travail a rendu possible ce résultat.

Dans l'ESR, la complexité de ces élections tient à la multiplicité des scrutins (locaux et nationaux) et à la diversité des modalités de vote (vote électronique, vote par correspondance et vote à l'urne). L'organisation du **vote électronique** pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP), académiques et nationales, fait une nouvelle fois la preuve de son inadaptation et de son inefficacité. Après la première expérience catastrophique des élections de 2011, ce nouveau scrutin démontre toutes ses limites. Le taux de participation enregistré cette année (41,5%) ne doit pas être interprété comme un succès du vote électronique. Il n'est que le résultat du travail acharné des organisations syndicales qui ont été contraintes de se substituer au ministère pour aider les électeurs à surmonter les difficultés techniques de l'ouverture de leurs espaces de vote en ligne. Le vote électronique bafoue les principes démocratiques. Les arguments d'un supposé gain financier et de la simplicité du dépouillement ne tiennent pas. Les personnels des services ministériels en ont fait la douloureuse expérience tout au long de ces longs mois. Pour des raisons liées au dispositif numérique lui-même, le vote électronique ne peut être à la fois très accessible, sûr et rigoureusement anonyme. Il n'existe aucune traçabilité des votes et la garantie de la sécurité des données n'est pas assurée. Pour des raisons de dysfonctionnements techniques de toutes natures, des électeurs n'ont pas pu exercer leur droit de vote. Nous n'acceptons pas qu'ils soient comptabilisés comme des abstentionnistes. Les services d'assistances ministériels et académiques, avec des effectifs trop faibles, ne pouvaient pas remplir leur mission correctement. Les personnels peu habitués aux nouvelles technologies ont été exclus du vote. Certains de ces électeurs mis dans l'incapacité de voter, se sont sentis humiliés. Le vote ne doit pas être une évaluation. Il doit rester un droit !

La CGT FERC Sup réaffirme son opposition au vote électronique et réclame le retour au vote à l'urne pour toutes les élections professionnelles de l'ESR. Par ailleurs, compte tenu de la complexité de ces élections professionnelles rassemblées sur une seule journée, la CGT FERC Sup demande que ces élections soient strictement limitées aux comités techniques, CAP et commissions consultatives (personnels ANT et doctorants contractuels), à l'exclusion de toute autre élection locale (conseils d'universités par exemple).

Concernant les CAPN des ITRF, la CGT maintient ses sièges mais ne récupère pas le siège en ASI qu'elle n'a pu obtenir à une voix près. Nous obtenons un siège en IGR, un siège en IGE, deux sièges en techniciens, trois sièges en ATRF. Pour les CAPN des bibliothèques, nous maintenons nos trois sièges mais ne progressons pas, un siège pour les BIBAS et deux pour les magasiniers. Pour la CAPN des ADJAENES, la CGT a obtenu un siège en ADJAENES.

Concernant les élections au comité technique des personnels de statut universitaire (CT-U), traitant des questions relatives au statut des enseignants-chercheurs, la CGT FERC Sup conserve le siège acquis en 2010, malgré la réduction du nombre de membres du CT-U, passé de 15 à 10 membres en 2014. Non seulement la CGT FERC Sup ne perd pas de siège, mais augmente en voix (194 voix de plus qu'en 2010) et en pourcentage (8,71 % en 2014 / 6,56 % en 2010), soit une progression en voix de 21,97 %. Dans le même temps, le SNESUP-FSU perd 22,50 % de voix, l'UNSA 31,94 % et FO (SNPREES et Sup Autonomes ensemble) 51,32 %.

Concernant les élections pour les comités techniques d'établissements (CT-E), dans la grande majorité des établissements, les syndicats CGT FERC Sup conservent ou consolident leur présence. Leur travail au quotidien auprès des personnels est reconnu et la représentation de la CGT est assurée. Cela nous conforte dans notre engagement contre la mise en place des ComUE et les fusions d'établissements qui soumettent les personnels à rude épreuve.

La CGT, la CGT FERC Sup en particulier, sera bien présente dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec les personnels,

- pour les représenter,
- pour défendre et promouvoir un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, démocratique et émancipateur,
- pour lutter contre ces hyperstructures hors d'échelle, universités fusionnées et ComUE, véritables machines à broyer budgets et emplois, qui n'ont d'autre objectif que de transférer la politique d'austérité dans les régions et dans les établissements.

Nous appelons les personnels qui ont voté pour la CGT à rejoindre les syndicats CGT FERC Sup dans les établissements pour construire avec la CGT des revendications leur permettant de faire respecter leurs droits, d'en acquérir de nouveaux et d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Les noms des élus CGT FERC Sup et FERC CGT dans les différentes instances qui viennent d'être renouvelées seront disponibles sur notre site internet www.fercsup.cgt.fr

Bureau national de la CGT FERC Sup
Montreuil, le 12 décembre 2014